Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-TROISIÈME SESSION

Documents officiels

1713e

SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 12 novembre 1968, à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 93 de l'ordre du jour :
Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies *(suite)* 1

Président : M. Emilio ARENALES (Guatemala).

En l'absence du Président, M. Diallo (Guinée), vice-président, prend la présidence.

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR

Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies *(suite)*

1. M. ESCUDERO (Equateur) *[traduit de l'espagnol] :* Conformément aux instructions expresses qui m'ont été données par le Gouvernement de l'Equateur, j'ai l'honneur et le privilège de présenter la position officielle de mon gouvernement sur la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies.

2. Depuis 18 ans, on débat âprement dans le grand forum de l'opinion mondiale qu'est cette assemblée cette question d'importance particulièrement vitale pour les destinées du monde.

3. Deux positions inconciliables ont été nettement exprimées au cours du débat : celle du maintien du *statu quo* qui consiste à reconnaître à la République de Chine, installée dans le territoire insulaire de Taiwan, ou Formose, son droit de représentation dans notre organisation et, d'autre part, celle qui tend à restituer ce même droit à la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

4. Je dois à cet égard faire quelques observations liminaires indispensables. La République de l'Equateur appartient totalement à la civilisation occidentale, elle a son genre de vie et pratique le système de la démocratie représentative, avec toute la somme de ses valeurs spirituelles et toute la plénitude de ses institutions libres; elle réprouve par conséquent tout modèle s'inspirant de la philosophie communiste ou de doctrines analogues. D'autre part, elle exerce ses droits et s'acquitte de ses obligations avec une fidélité inébranlable tenant à sa condition d'Etat Membre des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains, organisme régional dont les buts sont conformes à ceux que définit la Charte de l'Organisation mondiale. A ce deuxième titre, ses liens de fraternité sont impérissables et indestructibles, et l'Equateur s'est constamment efforcé d'aligner sa pensée sur celle de l'Organisation des Etats américains.

5. Mais, dans l'exercice des droits de souveraineté et d'indépendance, qui sont suprêmes, l'Equateur estime avoir l'entière liberté d'opinion et de vote quant au grand problème de la représentation de la Chine, tout en reconnaissant aux autres Etats des droits identiques et les mêmes pouvoirs. Je dois en outre déclarer que le Gouvernement de l'Equateur entretient des relations diplomatiques normales et amicales avec le Gouvernement de Taiwan, mais ces relations n'empêcheront pas l'Equateur d'exprimer son opinion et de fixer son vote en fonction des droits dont je viens de parler, dans un esprit de liberté, d'impartialité et d'objectivité.

6. Je voudrais essayer de dissiper avant tout une erreur très fréquemment commise au cours des débats qui ont lieu depuis tant d'années. On confond malheureusement les notions d'Etat et de gouvernement en oubliant que l'Etat, en tant qu'organisation juridique et politique d'une communauté humaine, se caractérise par sa permanence dans l'espace et par sa continuité dans le temps, alors que le gouvernement, lui, assume la représentation juridique de l'Etat et a un caractère essentiellement changeant dans le temps. En effet, les régimes politiques changent conformément aux principes de la succession légale ou illégale des régimes et il s'agit là d'une question qui relève exclusivement du domaine inviolable de la juridiction interne. De ce fait, les Nations Unies n'ont pas la possibilité d'intervenir dans les affaires qui relèvent de cette juridiction, conformément au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte.

7. Réfléchissons un instant sur l'histoire de la Chine, cette grande nation créatrice d'une civilisation plusieurs fois millénaire et source inépuisable de la culture humaine. Cette grande nation est passée de l'empire à la république, puis, lors de la révolution victorieuse d'octobre 1949, le régime communiste a institué la République populaire de Chine qui, depuis 19 ans, exerce ses droits d'autorité souveraine sur le territoire et la population du continent chinois, tandis que le gouvernement déposé a conservé et continue de conserver une partie infime du territoire chinois, puisqu'il exerce son autorité sur l'île de Formose. Tel est le cadre dans lequel il convient de replacer les faits.

8. D'après les chiffres du dernier *Annuaire statistique des Nations Unies*[1], le territoire de Formose, avec une superficie de près de 36 000 kilomètres carrés, représente à peine un peu plus de 0,33 p. 100 du territoire de la Chine populaire, qui, elle, a une superficie de 9 561 000 kilomètres carrés, et les 12 791 000 habitants de Formose représentent

[1] *Annuaire statistique des Nations Unies, 1967* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.XVII.1).

environ 1,69 p. 100 des 710 millions d'habitants que compte la population de la Chine continentale.

9. Il ne faut pas déduire de cette énorme disproportion numérique que nous contestons le principe juridique de l'égalité souveraine en droit des Etats grands, moyens ou petits, mais le bon sens nous amène toutefois à hésiter à accepter que la représentation de l'ensemble de la Chine aux Nations Unies soit assumée par un Etat qui n'exerce son autorité que sur une infime partie du territoire et de sa population.

10. D'autre part, le grave sophisme consistant à confondre les notions d'Etat et de gouvernement que j'ai évoqué au début de mon propos a amené à soutenir d'une manière illogique que le Gouvernement de la République de Chine, réduit depuis 1949 à l'espace exigu de Formose, a été l'un des gouvernements fondateurs des Nations Unies en 1945 et que, de ce fait, il doit continuer à représenter indéfiniment l'ensemble de la Chine aux Nations Unies en conservant sa position de membre permanent du Conseil de sécurité.

11. Ce fut la Chine en tant qu'Etat et non en tant que gouvernement qui a été l'un des fondateurs des Nations Unies. Mais le gouvernement qui a signé la Charte des Nations Unies a été remplacé par un autre gouvernement sur l'ensemble du territoire de la Chine continentale qui exerce son autorité sur l'écrasante majorité de la population du pays. C'est pour les raisons antérieures que l'on peut logiquement et juridiquement soutenir que c'est la République populaire de Chine qui représente la nation chinoise.

12. Ainsi, pour le Gouvernement de l'Equateur, il n'y a pas deux Chines mais une seule. Dans ces conditions, soutenir que Formose continue à s'appeler République de Chine, encore qu'elle ait pleinement le droit de le faire, ne sape pas la valeur de notre thèse, car il ne s'agit pas d'un problème de sémantique, mais d'une réalité incontestable.

13. Je fais de telles affirmations sans toutefois contester le droit à l'existence, la personnalité politique, le prestige international de Formose et sans que soient compromises les relations diplomatiques que l'Equateur entretient avec le Gouvernement de Formose dans un climat d'amitié authentique.

14. On a également dit à tort que le problème serait résolu si l'on décidait d'admettre simplement la République populaire de Chine aux Nations Unies en lui demandant de remplir les conditions prévues pour l'admission, au premier paragraphe de l'Article 4 de la Charte. Cette erreur apparaît évidente si l'on constate que l'on peut difficilement admettre un Etat qui a eu, qui a et qui aura le droit de représenter internationalement la Chine, comme je l'ai indiqué précédemment, et que l'on ne pourra jamais considérer comme un candidat à l'admission aux Nations Unies.

15. Mais, outre les aspects juridiques du problème, la nécessité politique impérieuse de la présence de la République populaire de Chine aux Nations Unies s'impose. Des questions très graves, qui ont été rappelées à plusieurs reprises et que je me dois de mentionner à nouveau, apparaissent ici. Comment peut-on admettre qu'une grande nation de 710 millions d'habitants, représentant près du quart de la population de la Terre, ne siège pas aux Nations Unies ?

16. Je me souviens très nettement qu'à la Conférence de San Francisco de 1945, où j'ai eu l'insigne honneur d'être parmi les délégués équatoriens, on a médité sur l'impératif d'universalité de l'Organisation, dont devaient être Membres tous les Etats pleinement souverains, sans aucune exception, afin qu'un jour toute l'humanité soit représentée au sein de cette organisation.

17. Comment se peut-il qu'une puissance nucléaire telle que la République populaire de Chine se trouve en marge de l'Organisation, ne discute pas des questions fondamentales du désarmement ou des accords relatifs aux expériences atomiques et à la non-dissémination des armes nucléaires ?

18. Je pense, en outre, que la présence de la République populaire de Chine est indispensable pour l'Organisation des Nations Unies, car si elle était Membre, elle serait subordonnée à l'autorité de l'Organisation, exerçant ses droits certes, mais s'acquittant également de ses obligations, afin que les objectifs et les principes de la Charte soient mieux respectés et surtout afin de trouver une solution aux grands problèmes qui touchent l'opinion publique mondiale, problèmes relatifs à la paix et à la sécurité du monde, qui sont par nature indissociables.

19. Dans ces conditions, ma délégation estime qu'il faut préciser notre pensée et étendre la concordance des vues afin d'éviter que ce long débat sur la représentation de la Chine ne se prolonge indéfiniment, au-delà des limites de la fatigue humaine, car, comme je l'ai dit au début de mon intervention, la question oscille entre deux positions incompatibles qui font thèse et antithèse et conformément à la dialectique hégélienne; il faut donc rechercher la synthèse entre ces deux positions extrêmes.

20. A cet égard, la délégation de l'Equateur estime que le projet présenté par la délégation de l'Italie et par quatre autres délégations *[A/L.550]* se caractérise par son esprit constructif et par son intention d'arriver à un accord. Il serait donc injuste de persister à estimer qu'il s'agit d'une manoeuvre dilatoire destinée à favoriser le *statu quo*, en lésant les droits de la République populaire de Chine. Rien n'est plus loin de la vérité que cette accusation car, précisément, la valeur de ce projet vient de ce que l'on ne préjuge pas la question; on garde une position impartiale, équidistante, en quelque sorte, des deux thèses opposées qui font l'objet de ce débat.

21. Ce projet tend uniquement à créer un comité des Etats Membres représentant toutes les tendances de l'Organisation. Il serait chargé d'explorer et d'étudier la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies et devrait présenter des recommandations à l'Assemblée générale au cours de sa vingt-quatrième session.

22. Conformément au texte et à l'esprit du mandat qui serait confié à ce comité, celui-ci pourrait enquêter sur les opinions des parties directement intéressées en dissipant leurs doutes, en essayant d'atténuer leur résistance et en proposant une ou plusieurs formules qui pourraient permettre de trouver une solution à ce problème.

23. Cela signifierait négocier, au sens le plus large et le plus noble du terme en diplomatie, mais si l'on s'obstinait à

estimer qu'on ne peut négocier sur ce qui ne saurait faire l'objet d'une négociation, on pourrait inscrire la question de la représentation de la Chine à l'ordre du jour de toutes les sessions à venir de l'Assemblée générale, avec la remarque tragique, inscrite sur le linteau de la porte de l'enfer par le génie de Dante Alighieri : "Perdez toute espérance".

24. Il ne reste plus qu'à examiner le point soulevé par certaines délégations éclairées, en vue de réaffirmer la résolution selon laquelle toute proposition tendant à modifier la représentation de la Chine est une question importante, conformément à l'Article 18 de la Charte, pour laquelle la majorité des deux tiers des membres présents et votants est nécessaire.

25. La question de la représentation de la Chine ne fait pas partie de celles qui sont énumérées au paragraphe dudit article. D'autre part, il est précisé au paragraphe 3 que les décisions sur d'autres questions, y compris la détermination de catégories nouvelles de questions à trancher à la majorité des deux tiers, sont prises à la majorité des membres présents et votants, la question de la représentation de la Chine n'est envisagée dans aucune catégorie nouvelle de questions à trancher à la majorité qualifiée des deux tiers. Il faut établir une différence très nette entre les catégories de questions qui relèvent d'une notion générique et celles qui relèvent d'une notion spécifique; ainsi le problème de la représentation de la Chine fait partie des questions relevant d'une notion spécifique.

26. En ce qui concerne le projet de l'Italie et des quatre autres délégations, il serait parfaitement absurde de le considérer comme une question importante, de la nature de celles dont il est fait état à l'Article 18 de la Charte. En effet, conformément à l'Article 22, l'Assemblée générale peut créer des organes subsidiaires qu'elle juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Pour la création de tels organes, qui représentent uniquement une question de simple procédure, il n'est pas nécessaire d'avoir une majorité qualifiée mais simplement une majorité simple. On pourrait difficilement soutenir que la création du comité prévu dans ce projet de résolution est autre chose que la création d'un organe subsidiaire de l'Assemblée générale.

27. La délégation de l'Equateur se fondera strictement sur les raisons et les principes que je viens d'exposer pour déterminer son vote sur les projets de résolution qui ont été présentés et les questions connexes qui en découlent.

28. En terminant, j'exprime l'espoir que le problème de la représentation de la Chine aux Nations Unies trouvera une solution dictée par un esprit de justice, comme il le mérite, en marge de l'obscure bataille des intérêts politiques, et ce afin que notre organisation affirme son universalité, sa vigueur et son efficacité dans sa mission suprême qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

29. M. WIGGINGS (Etats-Unis d'Amérique) *[traduit de l'anglais] :* Au moment où l'Assemblée générale est à nouveau saisie de la question de la représentation de la Chine, ses membres doivent éprouver le sentiment mélancolique d'écoliers astreints à répéter une leçon sur un sujet très simple qu'ils ont compris depuis longtemps. Trois projets de résolution nous sont de nouveau soumis, identiques dans leur forme et dans leur contenu à ceux qui nous ont été présentés les années précédentes. Il s'agit, en premier lieu, du projet de résolution relatif à la "question importante" *[A/L.548 et Add.1]*, présenté par l'Australie, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, les Etats-Unis d'Amérique, le Gabon, l'Italie, le Japon, Madagascar, le Nicaragua, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la Thaïlande et le Togo. Ce projet de résolution affirme la validité de la décision prise depuis longtemps par l'Assemblée générale et selon laquelle toute proposition tendant à modifier la représentation de la Chine à l'ONU est une question importante. En deuxième lieu, il s'agit du projet de résolution présenté à nouveau par l'Albanie et d'autres pays *[A/L.549 et Add.1]* et qui, d'emblée, ferait entrer à l'ONU les représentants de Pékin et expulserait la République de Chine de cette organisation et de toutes ses institutions spécialisées. Enfin, nous sommes saisis, en troisième lieu, du projet de résolution relatif à la création d'un "comité d'étude" *[A/L.550]* présenté par l'Italie et plusieurs autres pays.

30. Le projet de résolution relatif à la "question importante" *[A/L.548 et Add.1]* vient le premier dans l'ordre de présentation et dans l'ordre logique, car il détermine la procédure qui sera suivie dans le vote sur la proposition qui est énoncée ensuite. De même que les projets adoptés précédemment par l'Assemblée au cours des trois dernières années, il affirme la validité de la décision prise en 1961 par l'Assemblée générale dans sa résolution 1668 (XVI), selon laquelle "toute proposition tendant à modifier la représentation de la Chine est une question importante". En adoptant ce projet de résolution, nous affirmerons, une fois encore, que toute proposition soumise à l'Assemblée pour modifier la représentation de la Chine doit être soumise à la règle de la majorité des deux tiers que l'Article 18 de la Charte exige pour toutes les décisions de l'Assemblée sur des questions importantes.

31. La situation se résume aisément. L'Article 18 de la Charte dispose ce qui suit : "Les décisions de l'Assemblée générale sur les questions importantes sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants." Dans cette question si controversée, un point sur lequel tous les intéressés, quelles que soient leurs opinions sur le fond de la question, devraient pouvoir se mettre d'accord est qu'une modification de la représentation de la Chine constitue une question importante. En fait, après avoir été si souvent réaffirmé par l'Assemblée générale, il est regrettable que ce fait doive être mentionné à nouveau. A en juger par l'âpreté et la longueur de nos débats annuels sur cette question, il est clair que pour toutes les parties il s'agit là d'une question importante au sens le plus communément admis de ce terme.

32. En outre, cette interprétation commune de la question est renforcée par les dispositions de l'Article 18 qui énumère certaines catégories de questions parmi celles qui sont soumises à la règle de la majorité des deux tiers. Dans cette énumération figurent plusieurs questions qui s'appliquent au cas présent. En particulier, je tiens à appeler l'attention de l'Assemblée sur les points suivants : premièrement, "...l'exclusion de membres...". Ceux qui voudraient modifier la représentation de la Chine proposent l'exclusion d'un Membre – en fait d'un Membre fondateur, ainsi désigné dans la Charte. Sans aucun doute, c'est là et ce doit être là une "question importante". Deuxièmement, "l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisa-

tion...". A coup sûr, si l'admission de tout nouveau Membre est considérée comme importante, une question relative à la représentation de la Chine ne saurait être considérée comme dénuée d'importance. Troisièmement, "les recommandations relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales". Il est certain qu'une proposition tendant à exclure de l'Organisation la République de Chine et à admettre à sa place un régime qui se prétend en droit de conquérir et d'abolir cette république par la force armée aurait des répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Quatrièmement, "l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité". Il ne fait aucun doute que, si l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité est une question importante, une proposition tendant à modifier le statut d'un membre permanent doit être une question tout aussi importante.

33. Il ne s'agit donc pas, comme certains voudraient nous le faire croire, de substituer un groupe de représentants à un autre. Toute proposition tendant à modifier la représentation d'un Etat qui est Membre de l'Organisation est lourde de conséquences sur le plan politique, comme chacun d'entre nous ne manquerait pas de le faire remarquer si une telle proposition était dirigée contre lui. C'est précisément le cas en ce qui concerne la question particulière dont nous sommes saisis, à savoir la représentation de la Chine à l'ONU. Cette question a des prolongements politiques importants pour tous les Membres sur les activités et l'efficacité futures de l'Organisation et de profonds effets sur la paix et la sécurité internationales, notamment en Asie orientale.

34. Ce qui est en jeu dans ce problème de procédure, ce n'est pas seulement la représentation de la Chine, mais une question beaucoup plus vaste : celle de l'intégrité de la Charte des Nations Unies et de nos procédures. Le fait qu'au cours des dernières années la majorité substantielle qui a appuyé la résolution relative à la "question importante" comprenait des membres dont les opinions divergent quant à la représentation de la Chine elle-même montre bien que la question est envisagée sous cet angle. Certains étaient en faveur d'une Chine, d'autres en faveur d'une autre Chine, et d'autres encore en faveur de deux Chines; mais tous s'accordaient à penser qu'une question aussi manifestement importante devait être traitée comme une question importante au sens où l'entend la Charte.

35. On ne saurait modifier impunément une règle destinée à s'appliquer à toutes les "questions importantes", en prétendant qu'elle ne s'applique pas à une "question importante" "particulière" qui, actuellement, intéresse beaucoup certains membres.

36. Tous les membres de l'Assemblée générale ont le même intérêt à ce que les règles générales dont dépend la bonne marche de nos travaux soient fidèlement respectées. Telle délégation qui estime aujourd'hui que la règle de la majorité des deux tiers fait obstacle à ses aspirations pourrait s'apercevoir demain que cette même règle protège ses droits souverains. C'est précisément le cas lorsqu'il s'agit de la qualité de membre et de la représentation. En effet, une Assemblée générale capable, par une décision prise à la moitié des membres votants plus un, de modifier à la légère et de façon irrévocable la représentation d'un de ses membres serait une assemblée où la souveraineté et la qualité de membre de nombreux pays pourraient être menacées. Par conséquent, nous invitons instamment toutes les délégations, quelles que soient leurs vues sur le fond de la question de la représentation de la Chine, à voter en faveur du projet de résolution relatif à la "question importante".

37. J'en arrive maintenant au projet de résolution de l'Albanie *[A/L.549 et Add.1]*. Ce projet recommande en une même proposition l'admission des représentants de Pékin à l'ONU et l'expulsion de la République de Chine de l'Organisation et de toutes les institutions qui s'y rattachent. J'appelle l'attention sur le fait que ces propositions sont délibérément présentées en ensemble de manière que l'on ne puisse pas les séparer l'une de l'autre.

38. En fait, la caractéristique principale et la plus frappante du projet de résolution albanais est sa demande d'expulsion de la République de Chine de l'Organisation. Afin qu'il n'y ait pas de malentendu sur ce point, les auteurs de cette proposition en ont modifié, il y a deux ans, le libellé initial de manière que tout membre désirant voter pour l'admission de la Chine continentale soit obligé, qu'il le veuille ou non, de voter en même temps pour l'expulsion de la République de Chine.

39. La proposition tendant à expulser la République de Chine – proposition qui fait partie intégrante du projet de résolution albanais – a été rejetée par l'Assemblée générale à chaque session et par chaque organe devant lequel elle a été présentée, ce qui est parfaitement légitime puisque, en vertu de la Charte, seuls peuvent être expulsés les Etats qui en ont violé constamment les dispositions et dont l'expulsion est recommandée par le Conseil de sécurité. La République de Chine ne répond en rien à cette description. Elle est Membre fondateur des Nations Unies et s'est toujours acquittée de ses obligations. Elle s'est toujours conformée à la Charte et collabore activement à la tâche constructive de l'Organisation, au même titre que les autres Etats Membres. Le chiffre de la population de Taiwan, qui est de l'ordre de 13 millions d'habitants, est supérieur à celui de la population de la plupart des Etats Membres de l'ONU. En faire le premier Membre dans l'histoire des Nations Unies à qui serait imposé le châtiment extrême de l'expulsion serait absolument injustifié, inique et contraire à la Charte. Ce serait en outre absolument incompatible avec le principe de l'universalité dont les auteurs du projet prétendent s'inspirer. Quelle que soit la position des membres quant à la participation de Pékin à l'Organisation, cette disposition à elle seule exige que le projet de résolution albanais soit à nouveau rejeté.

40. La raison pour laquelle l'Assemblée générale a rejeté régulièrement la proposition albanaise tendant à expulser la République de Chine de l'Organisation et à y introduire des représentants de Pékin n'est certes pas qu'elle soit hostile envers Pékin ni qu'elle souhaite isoler le peuple de la Chine continentale de ses voisins ou du reste du monde. Cela tient surtout aux agissements et à la politique de Pékin, qui traduisent une vive hostilité à l'égard des Nations Unies et un profond mépris pour les objectifs et les principes de la Charte.

41. Tout autour du territoire chinois, de la Corée à l'Himalaya en passant par Formose et le Sud-Est asiatique,

Pékin a constamment cherché à résoudre les différends internationaux, non par des règlements pacifiques, ainsi que l'exige la Charte, mais par la force armée et par la subversion. Aujourd'hui encore, Pékin affirme son droit d'envahir Formose et de renverser le Gouvernement de la République de Chine. Aujourd'hui encore, alors que les espoirs de paix au Viet-Nam et dans le Sud-Est asiatique reposent sur un fragile équilibre, tout indique que Pékin s'oppose à une solution négociée par des moyens pacifiques dans cette région.

42. Comme bien des membres ici présents le savent, l'action subversive de Pékin ne s'est pas limitée à l'Asie. Usant des slogans fallacieux de l'anti-impérialisme et des prétendues "guerres populaires" et utilisant les armes subversives qui lui sont familières, Pékin a fait de son mieux – c qui, fort heureusement, est peu de chose – pour affaiblir et renverser des gouvernements souverains jusqu'en Afrique et en Amérique latine. Alors que les puissances mondiales, encouragées par l'ONU, ont enfin commencé à progresser dans leurs efforts pour mettre fin à la course aux armements nucléaires, la politique de Pékin a été de condamner tous ces efforts, de rejeter toutes les suggestions l'invitant à s'y joindre et de poursuivre les essais atmosphériques de ses propres armes nucléaires et thermonucléaires, dont les retombées menacent le monde entier.

43. Enfin, en conformité avec cette politique désagréable, Pékin n'a marqué qu'hostilité et mépris pour les Nations Unies. Ses dirigeants parlent même de "transformer" l'Organisation, d'en modifier la composition et d'en récrire l'histoire avant de consentir à y siéger.

44. Etant donné tous ces faits – auxquels rien n'a essentiellement été changé au cours de l'année passée –, comment pourrait-on nous persuader que l'admission de Pékin aux Nations Unies dans la situation favoriserait la cause de la paix ou les activités de l'Organisation ? Ce serait au contraire une source de discorde et cela troublerait les efforts que déploie l'Organisation pour faire face à ses lourdes responsabilités. La présence de Pékin au Conseil de sécurité, par exemple, affaiblirait gravement la capacité du Conseil de s'acquitter de ses grandes responsabilités en ce qui concerne la sécurité et la paix internationales.

45. Je sais fort bien que certaines délégations sont d'un avis différent et qu'elles soutiennent que la présence de Pékin au sein des Nations Unies, pratiquement à n'importe quelle condition, offrirait un certain avantage à l'Organisation en renforçant son caractère universel. Or, si tel est leur but, les auteurs du projet de résolution albanais ont choisi pour l'atteindre un mauvais moyen, car leur résolution est rédigée de telle façon qu'aucun membre ne peut voter pour l'admission de la République populaire de Chine sans par là même voter également pour l'exclusion de la République de Chine de Formose. En fait, cette expulsion serait le seul effet certain du projet de résolution albanais. Ainsi, nous ne ferions, au nom de l'universalité, que nous priver d'un Membre – et d'un Membre digne de notre admiration. Les propositions à long terme contenues dans le projet de résolution albanais sont inacceptables. Mon pays votera de nouveau contre ce projet de résolution, et nous demandons instamment à l'Assemblée de le rejeter catégoriquement.

46. J'en viens enfin à la troisième proposition dont l'Assemblée est saisie : le projet de résolution présenté par l'Italie et quatre autres pays *[A/L.550]*. Ce projet de résolution formule une proposition de simple procédure, à savoir la création d'un comité qui serait chargé d'étudier la situation sous ses divers aspects et de faire rapport à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée. Des projets de résolution pratiquement identiques à celui-ci ont déjà été présentés au cours des dernières années. Mon gouvernement a voté en leur faveur, reconnaissant que ces textes ne préjugeaient en aucune façon les résultats de l'étude envisagée. Les Etats-Unis voteront de nouveau, et pour les mêmes raisons, en faveur du projet de résolution relatif au "comité d'étude". Telle est la position des Etats-Unis à l'égard des trois projets de résolution dont nous sommes actuellement saisis.

47. En examinant de plus près le projet de résolution albanais – ses dispositions manifestement inacceptables, son langage insolent et tendancieux, fort peu différents de ce que l'Assemblée a régulièrement repoussé chaque année –, on ne peut s'empêcher de se demander si ses auteurs sont sérieux ou si, pour des raisons qu'ils sont seuls à connaître, ils ne font que sacrifier à un rite annuel. A plus forte raison doit-on se demander si les dirigeants de Pékin eux-mêmes désirent réellement entrer tôt ou tard à l'ONU, ou s'il leur suffit de voir leurs avocats harceler l'Organisation de propositions rédigées à dessein en termes offensants et assortis de conditions qu'ils savent à l'avance parfaitement inacceptables ?

48. Aussi y a-t-il quelque chose d'irréel dans la question de la représentation de la Chine telle qu'elle est soulevée ici depuis des années. La réalité est ailleurs – à Pékin même –, et il est évident qu'elle échappe pour le moment aux efforts des Nations Unies. La véritable question, sur laquelle se greffent toutes les autres, est de savoir si et quand les dirigeants de Pékin décideront de permettre à leur grand peuple, avec tous les talents qu'il possède, ses réalisations et son potentiel, d'établir des relations pacifiques et constructives avec la communauté des nations. Malheureusement, comme je l'ai déjà indiqué, mon gouvernement voit peu de raisons d'espérer que dans un proche avenir des progrès soient accomplis dans ce sens; il demeure cependant convaincu que la Chine continentale devra en dernière analyse rentrer au sein de la famille des nations et que le plus tôt sera le mieux.

49. Pour leur part, les Etats-Unis recherchent depuis des années et continuent à rechercher toutes les méthodes susceptibles de favoriser cette évolution avec la prudence qui convient. Nous pensons que si l'on peut atteindre cet objectif, ce n'est pas en cédant à des exigences injustifiées et unilatérales, mais en examinant patiemment et en faisant preuve d'imagination les possibilités réelles de contacts positifs.

50. Nous ne considérons pas comme définitives les nombreuses fins de non-recevoir opposées par Pékin aux efforts que nous avons déployés dans cette voie au cours des années passées. Au contraire, nous avons continué à présenter de nouvelles suggestions. Au mois de mai dernier, notre gouvernement a invité des journalistes communistes chinois à venir observer la campagne électorale pour la présidence des Etats-Unis. Nous avons également fait savoir à de nombreuses organisations non gouvernementales que nous ne voyons pas d'objection à ce qu'elles invitent des

communistes chinois à participer à leurs réunions tenues dans notre pays et que nous sommes prêts à délivrer des visas à ces représentants, selon les mêmes formalités que celles prévues pour les autres visiteurs étrangers.

51. Toutes ces initiatives, et bien d'autres avant elles, ont été repoussées ou ignorées par Pékin. Mon gouvernement a pourtant l'intention de poursuivre ses efforts. Nous sommes résolus, quel que soit le degré d'influence que nous puissions exercer sur l'attitude des autorités de Pékin à l'égard du monde extérieur, à ce que cette influence soit constructive. Nous ne voyons pas d'autre choix que de nous montrer fermes devant l'agression, patients et tenaces dans l'établissement de relations meilleures; quant à l'issue finale, nous ne pouvons nous en remettre qu'à l'évolution et à l'apaisement que le temps apporte avec lui.

52. L'Assemblée n'est pas saisie aujourd'hui de la question importante de la réconciliation future de la Chine communiste avec le reste du monde. Elle n'est saisie que de la question qui consiste à savoir si un gouvernement qui s'est scrupuleusement acquitté de ses obligations au regard de la Charte des Nations Unies devrait être expulsé. Mon gouvernement est convaincu qu'une telle mesure non seulement ne contribuerait en rien à la solution du problème important que pose la réconciliation future de la Chine communiste avec le reste du monde, mais constituerait une violation des principes fondamentaux qui ont présidé à la fondation de l'ONU. Peut-être n'est-il dans le pouvoir d'aucune nation, ni même de la communauté des nations tout entière, de s'attaquer dès maintenant à ce grand problème de manière constructive, car il ne pourra être abordé que lorsque Pékin sera prêt à agir en faveur de la réconciliation.

53. M. BUDO (Albanie) : Une lutte soutenue et ininterrompue est menée, depuis de longues années, au sein de l'Organisation des Nations Unies entre, d'une part, l'impérialisme américain et ses partenaires, qui veulent disposer de l'Organisation comme d'un instrument au service de la politique d'agression et de domination des peuples, et, d'autre part, les Etats Membres épris de liberté, de justice et de progrès, qui exigent le respect des dispositions fondamentales de la Charte et leur juste application conformément aux aspirations profondes des peuples, à leurs droits inaliénables et à la cause de la paix et de la sécurité internationales. C'est là le reflet de la lutte que mènent les peuples de tous les continents contre l'impérialisme, le colonialisme et ses valets. Ce conflit entre les deux groupes d'Etats s'étend à tous les domaines de l'activité de l'ONU et touche à tous les problèmes – politiques, économiques et sociaux – dont celle-ci est saisie.

54. Parmi toutes ces questions, celle qui fait l'objet de l'opposition la plus violente entre les deux tendances est la question de la restauration des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Certes, cela s'explique par le fait qu'il s'agit là d'une question directement liée au grand mouvement mondial anti-impérialiste et anticolonialiste, dont la Chine populaire est le défenseur inébranlable et le plus puissant, et également parce que de sa solution dépend, dans une très large mesure, la possibilité de créer les conditions indispensables au redressement de l'Organisation des Nations Unies elle-même, à son engagement sur la juste voie. D'où l'importance primordiale que revêtent le débat actuel et la lutte que livrent à ce sujet les Etats Membres pacifiques.

55. Est-il nécessaire d'expliquer pourquoi une telle question continue de se poser aujourd'hui encore devant les Nations Unies et pourquoi l'on en discute depuis déjà 19 années consécutives sans aboutir à sa solution ?

56. Est-il vraiment nécessaire de dire et d'expliquer ici que toute la responsabilité en incombe aux Etats-Unis d'Amérique, qui ont artificiellement créé ce problème et s'emploient de leur mieux, en recourant à tous les moyens possibles et à toutes les perfidies, à empêcher la participation à l'Organisation de la grande Chine populaire ?

57. Evidemment, point n'est besoin d'une telle explication. Tout le monde est bien renseigné là-dessus, tout le monde sait fort bien pourquoi, au sein des Nations Unies, s'est créée et continue d'exister depuis si longtemps une situation aussi sordide, sans précédent, un état de choses aussi scandaleux et qui heurte les sentiments et la dignité de tout homme honnête, à savoir que, dans cette enceinte, la place du plus grand Etat au monde, la Chine socialiste de 700 millions d'habitants, est usurpée par les rebuts d'une clique vénale rejetée à tout jamais par le peuple chinois depuis le jour du triomphe de sa grande révolution populaire.

58. La cause véritable de cette situation insolite et odieuse, si préjudiciable à l'Organisation, et qui est l'une des sources principales de son abaissement, n'est pas connue seulement de ceux qui l'affirment du haut de cette tribune et qui élèvent les protestations les plus véhémentes mais également d'autres pays Membres qui, pour des raisons diverses, ne s'estiment pas en mesure d'exprimer publiquement leur sentiment, et même de ceux qui, sous l'effet de multiples pressions des plus perfides de la part de l'impérialisme américain, se voient obligés de soutenir en la matière la position intenable de ce dernier.

59. Il est donc évident pour tous, sans exception aucune, que cette situation abominable est le résultat de la politique agressive contre-révolutionnaire et d'hégémonie mondiale que poursuit sans relâche l'impérialisme américain, politique qui est partagée ces dernières années par ses nouveaux partenaires dignes de lui : la clique des révisionnistes soviétiques, ces nouveaux impérialistes venus trop tard sur la scène mondiale.

60. Nombreux ont été les subterfuges, les manoeuvres diverses et les calomnies de toutes sortes auxquels ont eu recours, au cours des années, les Etats-Unis d'Amérique en vue de créer toujours de nouveaux obstacles aux efforts sincères des Etats Membres sérieusement intéressés à la question, et pour bloquer toutes les solutions possibles.

61. Pour ne pas chercher trop loin dans le passé, il suffit de mentionner la théorie absurde dite des deux Chines, qui touche à l'essence même des visées impérialistes américaines en la matière, ou la prétendue question de procédure tendant à empêcher l'Assemblée générale, contrairement aux dispositions pertinentes de la Charte, de se prononcer sur la question du rétablissement des droits légitimes de la Chine autrement que par une majorité des deux tiers.

62. Il est bien connu que tous les prétextes cyniques et tous les subterfuges ignobles dont ont fait usage tour à tour

les gouvernements américains ont été piteusement dévoilés et répudiés par les Etats Membres épris de justice et attachés aux principes de la Charte; ils ont été sévèrement condamnés par tous les peuples du monde et n'ont ainsi servi qu'à discréditer encore davantage les impérialistes américains devant l'opinion publique internationale, sans manquer en même temps d'entamer encore plus l'autorité de l'Organisation elle-même.

63. Tous ces faits ont amplement mis en évidence le caractère illicite, fallacieux et intolérable de la position de l'impérialisme américain sur la question de la représentation de la Chine à l'ONU, ainsi que les visées agressives de sa politique antichinoise. Tout cela a constitué, au cours des années, une accumulation de preuves incontestables de la politique machiavélique et brutale des impérialistes américains – ces représentants les plus qualifiés du fascisme et du nazisme de notre époque –, de leur obstination frénétique dans la politique foncièrement hostile à la République populaire de Chine et à tous les peuples qui luttent contre les impérialistes, les colonialistes et leurs acolytes, pour la liberté, l'autodétermination et l'indépendance.

64. L'activité hostile et agressive que les Etats-Unis d'Amérique déploient, dans tous les domaines, contre la République populaire de Chine, y compris leur position arbitraire et ignominieuse à l'égard de ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies, est la continuation de la politique ancienne de l'intervention armée dans les affaires intérieures de la Chine, politique qui s'est soldée par l'échec le plus lamentable en 1949 lorsque, de la place de Tien An Men à Pékin, les salves de canons annoncèrent au monde le triomphe de la grande révolution socialiste en Chine, qui a fait époque dans l'histoire millénaire du peuple chinois et a été d'une immense portée historique pour les forces révolutionnaires de tous les continents et pour les destinées de l'humanité progressiste tout entière.

65. Tous les agissements agressifs menés depuis lors par les impérialistes américains et leurs collaborateurs contre la République populaire de Chine – la poursuite de l'activité subversive, de la politique de provocation, des actes d'agression, les plans de blocus économique et d'encerclement stratégique de la Chine, etc. – ont irrémédiablement et piteusement échoué devant la volonté de fer de ce colosse qu'est le peuple chinois, devant la puissance invincible de la grande Chine socialiste, qui n'a jamais cessé d'aller de l'avant à pas de géant et de s'élancer de victoire en victoire sur la voie de la révolution. Dans sa lutte contre les visées de ses ennemis, la République populaire de Chine a joui de la sympathie et du soutien entier de tous les peuples révolutionnaires, qui voient en elle le défenseur conséquent et inébranlable de leur mouvement de libération nationale et sociale contre l'agression et l'oppression des impérialistes et de leurs alliés anciens et nouveaux.

66. Ainsi donc notre lutte, ici, au sujet des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies est indissolublement liée à la lutte à l'échelle mondiale que mènent toutes les forces progressistes contre les forces ténébreuses et esclavagistes, avec, en tête, l'impérialisme américain et le complot soviéto-américain d'hégémonie mondiale.

67. Parallèlement à tous les efforts frauduleux, à côté des divers expédients et de tous les prétextes et tentatives de justifications fallacieuses, à côté des résolutions qu'ils ont imposées à l'Assemblée générale en violation flagrante de la Charte, les Etats-Unis ont eu l'impudence, aux fins de leurs objectifs obstructionnistes à l'égard des droits de la Chine, de se livrer contre celle-ci, à chaque session, à toutes sortes de calomnies des plus éhontées qui ont été chaque fois, et à maintes reprises, rejetées ici par de nombreux Etats Membres. Les représentants des Etats-Unis à l'Organisation ont même eu l'effronterie, sans s'embarrasser d'aucun scrupule, d'accuser la Chine socialiste, reconnue par tous les peuples du monde comme le pays éminemment pacifique, de suivre une politique extérieure agressive. C'est ce que n'a pas manqué de faire encore, dans sa déclaration de tout à l'heure, le représentant des Etats-Unis. Le comble de ce cynisme est le fait que, se trouvant absolument à court d'arguments à cet égard, les Etats-Unis ne se gênent point pour attribuer à la Chine les agressions dont ils sont eux-mêmes les auteurs, telles que, entre autres, les agressions barbares des Etats-Unis en Corée et au Viet-Nam. Décidément, les impérialistes américains, à force de mener leur politique de gangstérisme international, d'interventions sous toutes les formes dans les affaires intérieures d'autres pays, y compris l'intervention armée, à force d'agressions et de menées les plus sauvages et les plus atroces contre les peuples et les pays épris de liberté de tous les continents, ont atteint un tel degré d'aberration et de frénésie qu'ils ne se rendent pas compte des absurdités qu'ils profèrent et n'hésitent pas à recourir à toutes sortes d'inventions insensées pour cacher leurs crimes monstrueux contre l'humanité, incapables qu'ils sont de se rendre compte à quel point ils se couvrent ainsi de ridicule.

68. Est-il vraiment nécessaire de parler ici de l'agression en Corée et des auteurs de cette agression ? Qui ne sait pas que ce sont les impérialistes américains qui ont perpétré contre ce pays l'une des agressions les plus barbares de la période qui a suivi la dernière guerre mondiale ? Est-il besoin de rappeler ici que les héroïques volontaires du peuple chinois vinrent en Corée pour soutenir la lutte de légitime défense de leurs frères coréens de la République populaire démocratique de Corée contre les envahisseurs impérialistes américains venus de milliers de kilomètres ? Tout le monde sait fort bien que la guerre de Corée a constitué l'un des événements qui ont le mieux illustré la politique d'agression et de guerre des impérialistes américains, la barbarie dont ils sont capables dans la mise en oeuvre d'une telle politique. L'assistance que le peuple chinois a apportée au peuple frère coréen est un exemple éclatant, de portée historique, de la politique de solidarité internationale prolétarienne de la République populaire de Chine. Le peuple chinois a ainsi donné une bonne leçon aux agresseurs américains en leur faisant savoir ce que c'est que la grande Chine socialiste, ce que c'est que sa puissance indestructible et avec quelle fidélité elle met en application sa politique internationaliste en faveur des peuples qui luttent contre l'agression impérialiste.

69. On ne saurait manquer de rappeler en cette occasion que les forces des volontaires du peuple chinois se sont retirées de la Corée du Nord tout de suite après la conclusion de la Convention d'armistice en 1953, tandis que les Etats-Unis d'Amérique, en violation flagrante des dispositions de cette convention, non seulement ont

maintenu l'occupation militaire de la Corée du Sud, mais y ont encore renforcé leurs effectifs et ont transformé ce territoire en une colonie et une place d'armes conformément à leurs plans agressifs contre la République populaire démocratique de Corée et la République populaire de Chine.

70. Mais faut-il encore dire ici qui est l'agresseur au Viet-Nam ? Faut-il parler de la guerre barbare que les agresseurs yankees mènent depuis des années dans ce pays ? Certes, toutes les délégations ici présentes se disent qu'il n'en est absolument pas besoin et que les accusations des Etats-Unis concernant la guerre du Viet-Nam sont tout simplement absurdes. Et pourtant, si étrange que cela puisse paraître, les impérialistes américains ne se gênent pas pour avoir recours à pareilles absurdités pour accuser la Chine d'être l'agresseur. Ils n'hésitent pas à proférer les accusations les plus absurdes contre la République populaire de Chine, alors que ce sont eux qui poursuivent sans relâche contre ce pays même une politique radicalement hostile et d'agression, allant des provocations de tout ordre jusqu'aux actes d'agression, jusqu'aux complots et plans agressifs, établis de concert avec les révisionnistes de l'Union soviétique, pour l'instauration d'un cordon stratégique autour de la Chine et la préparation de la guerre contre elle. Qui ne connaît pas les menées agressives des impérialistes américains contre la République populaire de Chine, leurs fréquentes violations de l'intégrité territoriale et de l'espace aérien de ce pays, ainsi que les provocations de la VIIème flotte de guerre américaine ? Ce n'est un secret pour personne que les Etats-Unis d'Amérique ont établi autour de la Chine un grand réseau de bases militaires – terrestres, navales et aériennes – y compris des bases nucléaires, et qu'ils ont même occupé militairement et transformé en une base d'agression la province chinoise de Taiwan, outre les territoires que nous venons de mentionner, comme le Viet-Nam du Sud et la Corée du Sud, et d'autres encore.

71. Est-il nécessaire d'exposer encore les activités criminelles innombrables et de toutes sortes commises par les Etats-Unis d'Amérique aux quatre coins du monde ? Est-il nécessaire d'énumérer toutes les agressions qu'ils ont perpétrées à eux seuls ou en commun avec d'autres partenaires et complices dans toutes les régions du globe, comme au Moyen-Orient, et en particulier la dernière agression américano-israélienne du 5 juin 1967 contre les pays arabes; en Afrique, l'agression contre le Congo; en Amérique latine, les agressions contre Cuba, la République Dominicaine, et d'autres encore ? La liste de tous les agissements sanguinaires des Etats-Unis d'Amérique contre les peuples, de toutes leurs agressions barbares et de toutes leurs atrocités et monstruosités au cours de la période qui a suivi la seconde guerre mondiale, ne saurait être épuisée. Les Etats-Unis d'Amérique sont aujourd'hui l'ennemi numéro un des peuples, la puissance impérialiste et coloniale la plus féroce, le défenseur principal des autres puissances coloniales et le responsable principal du maintien du système abhorré de l'asservissement colonial des peuples, de leur oppression et de leur exploitation la plus barbare. Tous ces faits sont patents et connus de tous. Et malgré tout, rien n'empêche les impérialistes américains d'avoir l'impudence d'accuser la Chine socialiste de suivre une politique agressive, alors qu'il est bien connu de tout le monde que pas un seul soldat chinois ne se trouve en dehors des frontières de sa patrie, qu'aucune base militaire chinoise n'est établie en territoire étranger et qu'aucun pays n'a jamais été attaqué par la République populaire de Chine.

72. La menace contre la paix et la sécurité des peuples que constitue la politique de guerre et d'agression des Etats-Unis d'Amérique s'est encore aggravée ces dernières années du fait du soutien qu'une telle politique a trouvé en la clique des révisionnistes soviétiques, qui a trahi le marxisme-léninisme et transformé l'Union soviétique en une nouvelle puissance impérialiste. Une "sainte alliance" impérialiste contre-révolutionnaire lie actuellement ces deux puissances qui sont arrivées à coordonner leurs positions et leurs agissements criminels dans le cadre de la stratégie globale de cette alliance et conformément à leurs plans insensés de partage du monde en zones qui, selon eux, devraient être sous l'influence – ou mieux, sous la domination – de l'une ou de l'autre partie.

73. En butte à des difficultés intérieures et extérieures sans cesse croissantes, gravement atteintes par une crise économique et politique et terriblement effrayées et atterrées par le mouvement révolutionnaire des peuples du monde entier pour la libération nationale et sociale, ces deux puissances, malgré leurs contradictions impérialistes, consolident chaque jour davantage leur alliance contre-révolutionnaire, intensifient leurs activités agressives en vue de réprimer et d'assujettir les peuples révolutionnaires épris de liberté. A présent, lorsque l'une de ces puissances est l'auteur direct du crime, l'autre est le complice, ou inversement. C'est ce que nous prouvent en particulier l'agression barbare des impérialistes américains au Viet-Nam qui se poursuit depuis des années, l'agression américano-israélienne de l'année dernière contre les pays arabes, et l'agression perfide des révisionnistes soviétiques contre la Tchécoslovaquie.

74. Certes, l'objectif principal de la collusion des deux puissances est la République populaire de Chine, car elle constitue un obstacle infranchissable à la réalisation de leurs projets sinistres d'hégémonie mondiale; elle constitue la citadelle inexpugnable de la défense de la liberté des peuples et de leurs luttes de libération contre l'impérialisme, le colonialisme et le racisme.

75. L'activité belliciste des impérialistes américains contre la Chine, que nous venons de mentionner, se poursuit maintenant de concert avec les révisionnistes soviétiques, et avec leur coopération active. C'est ce dont témoignent entre autres l'activité coordonnée des deux puissances en vue de renforcer leurs liens avec les cliques et les gouvernements réactionnaires des pays d'Asie et d'Extrême-Orient ainsi que leurs efforts en vue de faire entrer ceux-ci dans des alliances militaires contre la République populaire de Chine, conformément aux plans d'encerclement stratégique de ce pays. Les révisionnistes soviétiques ont pris sur eux de compléter le système d'encerclement militaire de la Chine en concentrant de grandes forces militaires le long de la frontière sino-soviétique et sino-mongole. Ils se sont livrés à des provocations armées contre la Chine et ont, dans la dernière période, intensifié les violations de son espace aérien, comme il est indiqué dans la note, en date du 16 septembre 1968, du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine à l'ambassade soviétique à Pékin.

76. Ainsi donc, il est plus qu'évident que ce n'est pas la Chine, mais vous, Messieurs les impérialistes et Messieurs les

révisionnistes, qui suivez une politique agressive aussi bien contre elle que contre tous les peuples révolutionnaires du monde; ce n'est pas la Chine mais vous qui suivez et avez érigé en système, sous diverses formules et "doctrines", la politique de l'intervention dans les affaires intérieures, de l'agression et de l'oppression contre les pays et les peuples épris de paix et de liberté. Ce n'est pas la flotte chinoise qui se trouve devant les côtes américaines du Pacifique et de l'Atlantique ou devant les côtes d'autres pays, ni les avions chinois qui survolent le territoire des Etats-Unis ou de l'Union soviétique, mais la VIIème flotte de guerre américaine qui provoque et opère en pirate le long des côtes de la Chine et dans ses eaux territoriales, comme opèrent en Méditerranée les flottes de guerre des Etats-Unis et de l'Union soviétique en vue de faire des provocations, des menaces et des pressions contre les peuples et les pays pacifiques de cette région, et conformément aux plans agressifs des deux puissances. Ce sont également vos avions qui provoquent et violent l'espace aérien de la République populaire de Chine. Ce n'est pas la Chine, mais vous qui avez établi des bases militaires terrestres, navales et aériennes en territoires étrangers, dans diverses régions du globe, bases qui constituent une menace directe contre la paix et la sécurité des pays dans lesquels elles sont établies ainsi que contre la paix et la sécurité générales. Enfin, ce n'est pas la Chine qui a occupé des territoires étrangers ou une partie du territoire des Etats-Unis d'Amérique, comme par exemple Long Island, mais ce sont ces derniers qui ont depuis longtemps envahi et qui occupent militairement Taiwan, conformément à leurs plans impérialistes et d'agression contre la Chine.

77. Ce n'est donc pas la Chine, mais votre politique contre-révolutionnaire, de guerre et d'agression, votre conspiration globale contre la liberté des peuples révolutionnaires, vos agissements criminels de toutes sortes, qui menacent la paix et la sécurité internationales et qui ont suscité la haine profonde et la condamnation énergique des peuples du monde entier, dont témoigne notamment l'intensité des manifestations devant vos ambassades dans divers pays, où retentissent notamment les cris : "Yankees, rentrez chez vous", "Russes, rentrez chez vous".

78. Toute l'activité effrénée du bloc américano-soviétique, tous ses agissements criminels font partie de la stratégie globale concertée des deux puissances dirigée contre le mouvement mondial des peuples pour la libération nationale et sociale, et en premier lieu contre la République populaire de Chine, puissant rempart qui s'oppose à la réalisation de leurs plans sinistres contre-révolutionnaires et de domination mondiale. Certes, il est évident que tous les complots et plans antichinois du bloc impérialiste-révisionniste sont voués à un échec honteux, et si les impérialistes américains et les révisionnistes soviétiques osent entreprendre une aventure militaire contre la République populaire de Chine, le peuple chinois de 700 millions d'âmes leur infligera une défaite totale et ce sera alors leur fin certaine.

79. Le complot américano-soviétique contre la République populaire de Chine et tous les agissements antichinois témoignent, on ne saurait l'ignorer, de la faiblesse de l'impérialisme américain et du révisionnisme soviétique et de l'effroi dont ils sont la proie devant la consolidation incessante et l'épanouissement impétueux, dans tous les domaines, de la grande Chine socialiste.

80. La brillante victoire que vient de remporter le peuple chinois dans la grande révolution culturelle prolétarienne, déclenchée et dirigée en personne par le président Mao Tsé-toung, revêt une importance de portée historique non seulement pour les destinées de la révolution et du socialisme en Chine, mais également pour la cause des forces révolutionnaires du monde entier qui trouvent en elle une source intarissable d'inspiration et d'encouragement dans leur lutte de libération nationale et sociale. La création des comités révolutionnaires dans toutes les provinces, régions autonomes et villes de la Chine – à l'exception de la province de Taiwan encore occupée par les impérialistes américains –, marque le triomphe des idées et de la ligne révolutionnaire du président Mao Tsé-toung sur la ligne réactionnaire de Liu Chao-chi, ce Khrouchtchev de la Chine, la victoire de la dictature du prolétariat et du socialisme en Chine sur le révisionnisme et l'impérialisme.

81. Le triomphe de la grande révolution culturelle prolétarienne constitue pour les ennemis des peuples – l'impérialisme américain et le révisionnisme soviétique – le coup le plus écrasant et le plus mortel, car il a anéanti une fois pour toutes leurs complots contre-révolutionnaires et leurs vains espoirs de prendre de l'intérieur la citadelle chinoise par la prétendue "évolution pacifique" et de restaurer ainsi le capitalisme en Chine. C'est ce qui explique leur fureur et les campagnes de calomnies des plus éhontées contre la grande révolution culturelle prolétarienne qu'ils ont menées sans interruption au cours des deux dernières années par tous les moyens, parmi lesquels les émissions des postes de radio de Moscou et des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que toutes les publications et matériaux de propagande antichinoise, y compris ceux que les organes et les délégations de ces deux puissances font distribuer ici aux Nations Unies à la veille même du débat de l'Assemblée générale sur la question du rétablissement des droits de la Chine à l'ONU.

82. Le fait précisément que ces ennemis jurés des peuples usent de tous les moyens et de toutes les calomnies possibles en vue d'obnubiler et de déformer la vérité concernant la signification de la victoire historique remportée par le peuple chinois dans sa grande révolution culturelle prolétarienne est une preuve de plus de la juste voie suivie par celle-ci, de son authenticité marxiste-léniniste, de la force irrésistible qu'elle représente et de sa portée historique en faveur du socialisme en Chine, de la révolution et de la lutte des peuples du monde pour la liberté et l'indépendance contre le complot global impérialiste-révisionniste pour l'hégémonie mondiale.

83. Le développement victorieux de la grande révolution culturelle prolétarienne a décuplé la force et la vitalité révolutionnaires du peuple chinois. L'atmosphère ardente et encourageante créée par cette révolution a donné lieu au déclenchement merveilleux d'un nouvel élan créateur parmi les masses populaires laborieuses et talentueuses, ce qui a imprimé une impulsion sans précédent au développement de la République populaire de Chine dans tous les domaines. Dans la nouvelle atmosphère de la grande révolution culturelle prolétarienne, dans l'enthousiasme et l'élan sans précédent suscités par cette révolution, le grand peuple chinois, s'appuyant puissamment sur la ligne révolutionnaire du camarade Mao Tsé-toung et sur son mot d'ordre : "Faire la révolution et promouvoir la production", a obtenu de brillants résultats dans toutes les

branches de la production. C'est ce dont témoignent en particulier les succès obtenus dans la production industrielle, les rendements élevés dans l'agriculture et les excellentes récoltes de cette année même.

84. La grande Chine populaire a émerveillé le monde par les succès grandioses qu'elle a obtenus dans l'édification socialiste du pays. La Chine est aujourd'hui un puissant Etat socialiste, doté d'une industrie moderne, d'une agriculture socialiste avancée, d'une culture et d'un enseignement réellement prolétaires, d'un niveau de vie élevé. Elle a atteint dans le domaine de la science et de la technique les sommets actuels mondiaux les plus élevés; elle est dotée d'une force défensive comprenant les armes les plus modernes, tels les bombes atomiques et à l'hydrogène, les fusées téléguidées et d'autres moyens de guerre, capables de détruire, dans toutes les conditions, tout agresseur éventuel.

85. La possession par la Chine des bombes atomiques et à hydrogène a brisé à jamais le monopole nucléaire de l'impérialisme et du révisionnisme, ce qui a été accueilli avec un grand enthousiasme par tous les peuples révolutionnaires, car les armes nucléaires entre les mains de la Chine socialiste sont un facteur d'une portée immense en faveur de la cause de leur liberté et de leur indépendance contre les menaces et les chantages de l'impérialisme et du révisionnisme. Il convient de rappeler qu'en développant son armement nucléaire la Chine a déclaré plus d'une fois qu'en aucun cas elle ne serait la première à utiliser l'arme atomique.

86. La Chine a été et demeure pour l'interdiction et l'élimination de toutes les armes nucléaires, pour la destruction totale de tous les stocks existants de ces armes et l'interdiction définitive de leur production. Elle a rejeté le Traité tripartite de Moscou de 1963, qui légalise les essais souterrains d'armes nucléaires, ainsi que le traité soviéto-américain de triste renom sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui vise à imposer aux pays non atomiques le monopole nucléaire des deux puissances.

87. Dans la conjoncture internationale actuelle, alors que les conséquences du complot contre-révolutionnaire soviéto-américain deviennent chaque jour plus patentes et menacent toujours plus gravement la paix et la sécurité internationales, le rôle de la grande Chine socialiste et sa politique étrangère révolutionnaire revêtent une portée et une signification particulière et jettent une nouvelle lumière sur le développement de la situation mondiale.

88. La politique étrangère de la République populaire de Chine est celle d'une puissance qui a fait une grande révolution populaire de portée historique et qui demeure fidèle aux principes élevés internationalistes de cette révolution. A ce titre, la République populaire de Chine suit une politique de paix et d'amitié entre les peuples, une politique de bon voisinage et de coopération internationale basée sur les principes de l'égalité souveraine des Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et du respect réciproque. Dans toutes ses relations, la Chine s'en tient strictement aux cinq principes de la coexistence pacifique, dont elle fut, on le sait fort bien, l'un des promoteurs et défenseurs. Le respect rigoureux de ces principes de la part de la Chine contraste diamétralement avec la politique d'intervention et d'agression que poursuivent les impérialistes américains et les révisionnistes soviétiques. La manifestation d'égoïsme national et de chauvinisme de grande puissance est totalement étrangère à la République populaire de Chine.

89. Sur la base de ces principes, la Chine socialiste entretient des relations normales et amicales avec beaucoup de pays dans le monde entier. Elle a, à l'heure actuelle, établi des relations diplomatiques avec environ 50 pays et entretient des relations commerciales avec plus de 120 pays et régions sur la base de l'égalité et de l'avantage mutuel. Il convient de souligner que la Chine contribue beaucoup et très sincèrement à l'effort de nouveaux pays d'Asie et d'Afrique et d'autres pays pour leur développement économique et pour leur indépendance politique. Le principe directeur de la Chine dans ce domaine est que chaque pays doit compter avant tout sur ses propres forces, et son aide ne vise qu'à promouvoir cette conception. C'est un principe révolutionnaire anti-impérialiste et anticolonialiste d'une immense portée pour l'avenir des peuples, pour leur indépendance économique et politique.

90. Sa puissance, ses immenses ressources économiques et morales, son prestige international, la République populaire de Chine les utilise pour le soutien et la défense de la lutte des peuples pour la liberté et l'indépendance, pour la paix et la sécurité internationales. Elle s'oppose fermement à la politique d'agression et de guerre des impérialistes américains et des révisionnistes soviétiques; elle soutient résolument la lutte anti-impérialiste et anticolonialiste des peuples, le mouvement révolutionnaire mondial pour une vie libre, indépendante et prospère. Il suffit d'évoquer à cet égard sa solidarité internationaliste prolétarienne et sa position authentiquement marxiste-léniniste à l'égard du peuple frère vietnamien, victime de l'agression de l'impérialisme américain; sa ferme dénonciation et sa sévère condamnation de l'agression impérialiste israélienne contre les pays arabes et de l'agression des révisionnistes soviétiques contre la Tchécoslovaquie; sa condamnation inébranlable du colonialisme sous toutes ses formes et de la politique de discrimination raciale des Etats-Unis d'Amérique et de ses partenaires, les racistes de l'Afrique australe et d'autres.

91. La grande Chine socialiste représente aujourd'hui la puissance invincible, le rempart infranchissable de toutes les forces révolutionnaires et progressistes du monde. Par sa ferme position marxiste-léniniste et sa lutte inlassable en faveur de la cause des peuples, elle s'est acquis la sympathie et la foi de l'humanité progressiste tout entière. La grande révolution culturelle prolétarienne a renforcé et consolidé énormément sa puissance. Le grand peuple chinois, armé de la pensée marxiste-léniniste de Mao Tsé-toung, sera encore mieux en mesure de mettre en oeuvre son esprit internationaliste et d'accorder un soutien encore plus efficace à la lutte de libération des peuples du monde.

92. Dans son allocution du 18 juin 1968, au banquet offert en l'honneur du président Nyerere, le premier ministre Chou En-laï disait notamment à cet égard :

> "Nous ne décevrons pas, quant à nous, l'espoir que nos amis placent en nous. L'internationalisme prolétarien est le principe directeur suprême de notre politique extérieure. Nous continuerons à développer vigoureusement

les relations avec les pays amis sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Nous nous unirons plus étroitement encore avec les peuples du monde pour mener jusqu'au bout la lutte contre l'impérialisme américain et ses laquais, de même que contre le révisionnisme moderne."

93. Quant aux relations entre la République populaire d'Albanie et la République populaire de Chine, elles constituent un exemple éclatant de ce que peuvent être les rapports d'amitié et de solidarité étroites, de coopération et d'entraide fraternelle entre deux pays socialistes guidés par les mêmes principes de marxisme-léninisme et d'internationalisme prolétarien. La République populaire de Chine s'est toujours trouvée aux côtés du peuple albanais, dans les jours heureux comme dans les jours difficiles que nous avons connus à cause des efforts des révisionnistes et des impérialistes en vue d'empêcher l'édification du socialisme en Albanie. La République populaire de Chine a prêté à notre peuple à tout moment une aide fraternelle inappréciable en vue de le soutenir dans son travail d'édification socialiste du pays.

94. Le message que les camarades Mao Tsé-toung, Lin Piao et Chou En-laï ont adressé le 18 septembre 1968 aux camarades Enver Hoxha et Mehmet Shehu, dans lequel ils expriment le soutien résolu et inébranlable du grand peuple chinois à la lutte du peuple albanais pour la défense de la patrie face aux menaces agressives des révisionnistes soviétiques et des impérialistes est une nouvelle preuve éclatante des liens d'amitié fraternelle existant entre nos deux pays socialistes, de leur force et de leur vitalité de combat, fondés sur les principes immortels du marxisme-léninisme. Nos deux peuples, guidés par leurs partis marxistes-léninistes, sont fermement résolus à préserver et à cimenter toujours davantage l'amitié albano-chinoise dans l'intérêt des deux pays et de notre cause commune.

95. Dans son allocution du 30 septembre dernier, le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha, parlant de l'amitié albano-chinoise, disait :

"Le peuple albanais est heureux qu'une véritable amitié révolutionnaire et de combat, une amitié pure et forte comme l'acier, fondée sur le marxisme-léninisme et l'internationalisme prolétarien lie nos deux partis, nos deux peuples, nos deux pays socialistes. Cette amitié, née et renforcée dans la lutte commune pour la cause de la révolution et du socialisme, éprouvée dans les tempêtes révolutionnaires et dans les batailles héroïques contre les ennemis communs, l'impérialisme et le révisionnisme moderne, est indéfectible. Elle vivra à travers les siècles pour le bien de nos peuples, dans l'intérêt de la grande cause du communisme qui nous unit. Aucune tempête n'est en mesure d'ébranler ses fondations de granit."

96. La privation de la République populaire de Chine de ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies est l'une des taches les plus noires dans les annales de cette organisation. Elle constitue la violation la plus flagrante et la plus éhontée de la Charte et des principes fondamentaux qui régissent les relations entre Etats et est en même temps le témoignage le plus patent de la manipulation pernicieuse que les Etats-Unis d'Amérique exercent sur l'Organisation des Nations Unies et, partant, le coup le plus rude porté à l'autorité et au prestige de celle-ci. C'est la discrimination la plus ignoble à l'égard du plus grand Etat du monde – la grande Chine socialiste –, et l'histoire ne connaît pas de scandale plus grand pour une institution internationale comme celle-ci, qui est censée avoir, par sa charte, une vocation universelle. Et ce scandale subsiste depuis déjà 19 ans, malgré les efforts sincères, au cours des années, des Etats Membres sérieusement attachés aux principes de la Charte et soucieux de faire de l'Organisation un instrument efficace au service de la cause des peuples de la liberté, de la paix et de la sécurité internationales. La majorité écrasante des Etats Membres répudient cette situation odieuse et leurs délégations se sentent vexées et profondément indignées devant le fait que le siège de la puissante Chine socialiste, avec une population qui représente le quart de l'humanité, est usurpé par les éléments d'une clique de renégats, de cette pourriture de Tchang Kaï-chek qui ne représente rien. Malgré cela, cet état de choses abominable, si condamnable qu'il soit, persiste encore du fait du diktat que les Etats-Unis d'Amérique imposent à une partie des Etats Membres.

97. Il n'est guère besoin de dire et d'expliquer ici qu'il n'existe qu'une seule Chine au monde, qu'il n'y a qu'un seul Etat chinois : la République populaire de Chine. Cela est connu de tout le monde, et personne n'est en mesure de le contester. Personne ne peut mettre en doute que le Gouvernement de la République populaire de Chine, et lui seul, a l'autorité et les attributions requises pour représenter la Chine et le peuple chinois tout entier dans les relations internationales et dans toutes les conférences et institutions internationales. Ce gouvernement – et lui seul – est habilité à jouir des droits légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. Quant au régime social que s'est donné le peuple révolutionnaire chinois, c'est son affaire, c'est une question qui ne concerne que lui, et aucun gouvernement – les Nations Unies pas davantage – n'a le droit de fourrer le nez dans les affaires intérieures de la Chine.

98. Tout le monde sait fort bien que Taiwan – et cela est encore confirmé dans des documents internationaux que nous avons souvent cités ici – est une province chinoise et fait partie intégrante du territoire de la République populaire de Chine. C'est en vain que les impérialistes américains, leurs partenaires et leurs laquais s'efforcent, par divers moyens, de soutenir la théorie fallacieuse des "deux Chines". Tous leurs efforts et toutes leurs ruses sont voués à un échec total. L'héroïque peuple chinois saura libérer des impérialistes yankees cette partie de son territoire national qu'est Taiwan.

99. Toutes les menées abjectes des Etats-Unis d'Amérique, toutes les pressions qu'ils ont exercées auprès des Etats Membres, toutes les inventions et les manoeuvres fallacieuses auxquelles ils ont eu recours, au cours des années, en vue d'empêcher la réintégration de la Chine dans ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies ont aussi contribué à mieux mettre en évidence le caractère agressif et la brutalité de la politique de cette puissance impérialiste, sa haine profonde à l'égard du peuple chinois et de la République populaire de Chine. Tous ces agissements odieux des Etats-Unis d'Amérique et de leurs collaborateurs anciens et nouveaux ne peuvent, en aucune façon, porter préjudice à la Chine, qui prospère et se renforce toujours davantage nonobstant les Nations Unies et ceux qui font la

loi ici. Ils n'ont été préjudiciables qu'à l'Organisation des Nations Unies, à son prestige et à sa capacité de remplir son rôle conformément aux principes de la Charte. Ce n'est pas la Chine qui a besoin de cette organisation, mais celle-ci qui a un besoin impérieux de voir cette grande puissance prendre sa place ici et apporter sa contribution si précieuse. En effet, tout le monde sait fort bien que, sans la grande Chine, aucun des grands problèmes de notre temps ne peut trouver de solution valable. La majorité des Etats Membres non seulement reconnaissent la nécessité indispensable de la présence de la Chine à l'Organisation, mais ils la souhaitent de tout coeur, compte tenu de la situation internationale actuelle et des problèmes urgents qui demandent une solution. Ils la souhaitent d'autant plus qu'à l'emprise des Etats-Unis d'Amérique sur l'Organisation s'est ajoutée la collusion américano-soviétique, qui a fait de cette institution un centre de marchandage aux dépens de la cause des peuples, aux dépens des intérêts vitaux de la majorité écrasante des Etats Membres et de la paix et de la sécurité internationales.

100. La restitution à la République populaire de Chine du siège qui lui appartient de droit à l'Organisation ne constituerait pas seulement la réparation d'une injustice sans précédent et intolérable à l'égard du grand peuple chinois; cela marquerait, en même temps, un premier pas très important sur la voie de la correction des défauts et des déviations ainsi que de la réparation des méfaits qui ont souvent été relevés ici quant à l'activité de l'Organisation, ainsi que vers le redressement de celle-ci, conformément aux voeux des peuples et aux buts et principes de la Charte.

101. En ce qui concerne la manoeuvre frauduleuse des Etats-Unis d'Amérique – renouvelée encore à cette session par le projet de résolution A/L.548 et Add.1 –, nous avons maintes fois démontré dans le passé, de concert avec de nombreuses autres délégations, son caractère illégal et contraire à la Charte. Nous n'estimons donc pas nécessaire de discuter de nouveau en détail le caractère totalement infondé de cette prétention inqualifiable des Etats-Unis. Ce projet de résolution tend à présenter la question du rétablissement des droits de la Chine comme une question d'admission d'un nouveau Membre qui, pour être tranchée, requiert la majorité des deux tiers de l'Assemblée générale, ce qui est absolument faux et inadmissible.

102. La Chine est Membre de l'Organisation des Nations Unies; elle est même l'un de ses membres fondateurs et, en même temps, membre permanent du Conseil de sécurité. Il ne s'agit donc pas ici de l'admission d'un nouveau Membre, mais simplement de reconnaître les représentants d'un Etat déjà Membre, à savoir la République populaire de Chine.

103. Tout se ramène donc à une simple vérification de pouvoirs, à une question de procédure qui n'a besoin, pour être tranchée, que de la majorité simple de l'Assemblée générale.

104. L'Organisation des Nations Unies aurait dû, dès 1949, prendre acte de l'événement historique que fut le triomphe de la révolution populaire chinoise et donner immédiatement aux représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine le siège de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, tout en expulsant, simultanément, de cette organisation et de tous les organes qui en dépendent les éléments de la clique de Tchang Kaï-chek, renversée et rejetée à jamais par le peuple chinois. Telle a été d'ailleurs la pratique suivie par l'Organisation dans une série de cas concernant des pays où des changements de gouvernement ou de régime se sont produits. Les Etats Membres se doivent de ne plus tolérer davantage la position discriminatoire et contraire à la Charte que les Etats-Unis d'Amérique ont imposée, jusqu'à présent, à l'Assemblée générale.

105. Pour ce qui est de la proposition renouvelée de l'Italie eu égard à la création d'un comité d'étude *[voir A/L.550]* – proposition que a déjà été rejetée au cours des deux dernières sessions de l'Assemblée générale –, la délégation albanaise, pour les mêmes raisons que nous avons indiquées durant les sessions précédentes, s'oppose catégoriquement à de pareilles tentatives destinées à sauver la face de l'impérialisme américain dans son attitude absurde et brutale à l'égard de la question dont nous discutons et à renvoyer encore d'année en année la solution du problème, ainsi qu'à servir également le complot américain des "deux Chines", qui est irrémédiablement voué à l'échec.

106. La délégation albanaise estime que le moment est venu pour les petits pays, pour les pays en voie de développement et pour tous les pays pacifiques – qui constituent ici la majorité écrasante – de comprendre que cette situation scandaleuse eu égard aux droits légitimes de la Chine ne peut plus être tolérée. Cela est exigé par tous les peuples qui luttent pour la liberté et l'indépendance et contre l'impérialisme, le colonialisme et le racisme. Cela répond aux intérêts vitaux de la majorité des Etats Membres; cela est exigé par les intérêts du redressement de l'Organisation des Nations Unies et de son rétablissement sur la juste voie, plus impérieux encore aujourd'hui, alors que pèse si gravement sur cette organisation le complot américano-soviétique qui vise précisément les peuples et les pays pacifiques, leurs intérêts vitaux, leur liberté et leur indépendance.

107. Personne parmi nous, qui constituons la grande majorité, ne sous-estime la nécessité impérieuse de la présence de la Chine socialiste à l'Organisation; tous apprécient à leur juste valeur son poids immense et son grand rôle positif, à nos côtés, en face du bloc impérialiste-révisionniste et ses complots criminels. C'est si évident que, même en l'absence de la Chine de l'Organisation des Nations Unies, les délégations des Etats Membres, tous les cercles et tous les travailleurs de cette organisation se préoccupent, dans chaque cas concernant un problème important de l'actualité mondiale, de savoir le point de vue de la Chine, de connaître sa position, car la Chine suit une politique sage, prévoyante, et elle représente le quart de l'humanité. La position de la République populaire de Chine à l'égard de tels problèmes oriente donc les peuples et les pays épris de liberté. Sans cette grande puissance mondiale, il ne peut y avoir de solution réelle et valable pour les problèmes vitaux de notre époque.

108. La délégation albanaise exprime l'espoir que la majorité des Etats Membres, pleinement conscients de la présente conjoncture internationale, de l'état de choses qui règne actuellement au sein de l'Organisation et des devoirs qui leur incombent à cet égard, se décideront à prendre leurs responsabilités et à mettre un terme à cette situation

nuisible et intolérable qui ne fait honneur ni à l'Organisation ni aux Etats Membres.

109. L'adoption, par l'Assemblée générale, du projet de résolution A/L.549 et Add.1, parrainé par l'Albanie et 15 autres pays, marquera un pas très encourageant et de grande portée pour l'avenir de l'Organisation – je dirai : un tournant très positif dans l'histoire des Nations Unies.

110. Le PRESIDENT : Avant de lever la séance, je voudrais demander aux membres de l'Assemblée qui souhaitent participer aux délibérations sur le point 93 de l'ordre du jour de bien vouloir se faire inscrire sur la liste des orateurs, que je propose de clore demain, mercredi 13 novembre 1968, à 13 heures.

111. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 40.

Litho in U.N. 77002—February 1971—875